

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Comité syndical du 13 Février 2024

Date de convocation : 31 Janvier 2024

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHÂTEAUX MÉTROPOLE			
ARDENTES	Titulaire	Gilles CARANTON	Présent
	Suppléant	Jacky PINCHAULT	
ARTHON	Titulaire	Pascale BAVOUZET	Excusée
	Suppléante	Nathalie JAMET	Excusée
CHÂTEAUX	Titulaire	Gil AVÉROUS	Excusé
	Suppléant	Stéphane ZECCHI	Excusé
CHÂTEAUX	Titulaire	Tony IMBERT	Présent
	Suppléant	Denis MÉRIGOT	
CHÂTEAUX	Titulaire	Michel GEORJON	Présent
	Suppléant	Roland VRILLON	
CHÂTEAUX	Titulaire	Chantal MONJOINT	Présente
	Suppléante	Catherine RUET	
CHÂTEAUX	Titulaire	Catherine DUPONT	Excusée
	Suppléant	Dominique TOURRÈS	Présent
COINGS	Titulaire	Martine LACOTTE	Absente
	Suppléante	Cécile ARTACHO	Absente
DÉOLS	Titulaire	Luc DELLA-VALLE	Présent
	Suppléant	Fabien BISTON	
DIORS	Titulaire	Christian BARON	Absent
	Suppléant	Philippe DEVAULT	Absent
ÉTRECHET	Titulaire	Jean PINIER	Présent
	Suppléante	Évelyne PETIOT	
JEU-LES-BOIS	Titulaire	Jacques BREUILLAUD	Présent
	Suppléante	Annabelle LELONG	
LE POINÇONNET	Titulaire	Jean-Michel FORT	Présent
	Suppléante	Frédéric CAGNATO	
LUANT	Titulaire	Bernard AUJEAN	Présent
	Suppléant	Stéphane PETIT	
MÂRON	Titulaire	Éric FRESNEAU	Excusé
	Suppléante	Agnès PERROT	Excusée
MONTIERCHAUME	Titulaire	Christine RENAUDET	Présente
	Suppléant	Patrick DAVID	
SAINT-MAUR	Titulaire	Ludovic RÉAU	Excusé
	Suppléant	Éric BERGOUGNAN	Excusé
SASSIERGES-SAINT-GERMAIN	Titulaire	Marc BLANCHET	Absent
	Suppléant	Renaud CARBONNE	Absent

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE L'INDRE BRENNÉ			
ARGY	Titulaire	Bernadette VILLEMONT	Présente
	Suppléant	Patrick BOURBON	
BUZANÇAIS	Titulaire	Nicolas THOMAS	Présent
	Suppléant	Régis BLANCHET	
CHÉZELLES	Titulaire	Philippe YVON	Présent
	Suppléant	Olivier PONROY	
LA CHAPELLE ORTHEMALE	Titulaire	Bernard HUARD DE VERNEUIL	Présent
	Suppléant	Christophe MORIN	Présent
MÉOBECCQ	Titulaire	Dany BADET	Présent
	Suppléante	Chantale VILLIÈRE	
NEUILLAY-LES-BOIS	Titulaire	Patrice BOIRON	Présent
	Suppléante	Françoise GUILLAUME	
NIHERNE	Titulaire	Bruno MARDELLE	Excusé
	Suppléante	Séverine GAGNERON	Excusée
SAINT-GENOU	Titulaire	Patrice PERRAT	Présent
	Suppléante	Martine BOPPER	
SAINT-LACTENCIN	Titulaire	Sylvie OBOUH-FÉGUÉ	Présente
	Suppléante	Séverine CHAUVIN	Présente
SOUGÉ	Titulaire	Claude NIVET	Présent
	Suppléant	Dominique PERROT	
VENDOEUVRES	Titulaire	Christophe VANDAELE	Présent
	Suppléante	Ghislaine LEHR	
VILLEDIEU-SUR-INDRE	Titulaire	Xavier ELBAZ	Présent
	Suppléante	Claudine LARDEAU	

CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX		
ARDENTES	Nolwenn FORTUIT	Excusée
BUZANÇAIS	Frédérique MÉRIAUDEAU	Excusée
BUZANÇAIS	Régis BLANCHET	Présent
CHÂTEAUROUX 2	Jean-Yves HUGON	Absent
LEVROUX	Nadine BELLUROT	Absente
LEVROUX	Philippe MÉTIVIER	Absent
SAINT-GAULTIER	Lydie LACOU	Présente

Membres en exercice	37
Membres présents	24
Pouvoirs	5
Gil AVEROUS donne pouvoir à Michel GEORJON	1
Pascale BAVOUZET donne pouvoir à Bernard AUJEAN	1
Eric FRESNEAU donne pouvoir à Jean PINIER	1
Bruno MARDELLE donne pouvoir à Nicolas THOMAS	1
Ludovic REAU donne pouvoir à Luc DELLA-VALLE	1
Membres ayant pris part aux votes	29

INVITÉS (ÉES)		
Caroline GAULTIER-PERRAT	Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne	Absente
Alexis CHOUTET	Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole	Absent
Philippe GUILLOT	Conseil de Développement Castelroussin Val de l'Indre	Présent
Mathilde FOUCHET	Conseil régional Centre-Val de Loire	Excusée
Dominique BOUÉ	Conseil régional Centre-Val de Loire	Absent
Corine JOUHANNEAU	Conseil régional Centre-Val de Loire	Excusée
Jeanne CHEVALLIER	Conseil régional Centre-Val de Loire	Présente
Emilie PIETU	Conseil régional Centre-Val de Loire	Présente
Christophe AUFRÈRE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présent
Valérie DEVINEAU	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Excusée
Élodie JOLIVEAU-VALLÉE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Excusée
Thibault MOURIER	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Excusé
Clara CHANZY	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente
Marielle BERKOVICZ	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente

L'ordre du jour était le suivant :

- Point n° 1 : désignation du secrétaire de séance
- Point n° 2 : approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 18 décembre 2023
- Point n° 3 : approbation du compte de gestion 2023
- Point n° 4 : approbation du compte administratif 2023
- Point n° 5 : approbation de l'affectation du résultat 2023
- Point n° 6 : approbation du Budget Primitif 2024
- Point n° 7 : passage à la nomenclature M57 : mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement
- Point n° 8 : proposition de modification des statuts et du règlement intérieur du syndicat (modalités de fonctionnement du quorum lors des réunions du Comité Syndical)
- Point n° 9 : projet alimentaire de territoire (PAT) : propositions d'une étude stratégique départementale portée par l'ensemble des structures porteuses de PAT dans l'Indre
- Point n°10 : projet alimentaire de territoire (PAT) : proposition de demande de labellisation de niveau 2 « PAT en action »
- Point n°11 : réponse du Pays au prochain Appel à Candidature pour le financement des Atlas de Biodiversité Communale pour l'année 2024 sur le territoire de la CCVIB
- Point n°12 : questions diverses / agenda

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Nicolas THOMAS

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 13 Février 2024

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-quatre, le mardi 13 février à 18 heures à la Chapelle Orthemale, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 31 Janvier deux mil vingt-quatre. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 24 membres présents votants plus 5 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Bernard AUJEAN (pouvoir de Pascale BAVOUZET), Dany BADET, Régis BLANCHET, Patrice BOIRON, Jacques BREUILLAUD, Gilles CARANTON, Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Ludovic RÉAU), Xavier ELBAZ, Jean-Michel FORT, Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Bernard HUARD de VERNEUIL (et son suppléant Christophe MORIN), Tony IMBERT, Lydie LACOU, Chantal MONJOINT, Claude NIVET, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ (et sa suppléante Séverine CHAUVIN), Patrice PERRAT, Jean PINIER (pouvoir de Eric FRESNEAU), Christine RENAUDET, Nicolas THOMAS (pouvoir de Bruno MARDELLE), Dominique TOURRÈS (suppléant de Catherine DUPONT), Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON

Excusés : Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Pascale BAVOUZET (et sa suppléante Nathalie JAMET), Catherine DUPONT, Nolwenn FORTUIT, Éric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Frédérique MERIAUDEAU, Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUGNAN)

Absents : Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAULT), Nadine BELLUROT, Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Jean-Yves HUGON, Martine LACOTTE (et sa suppléante Cécile ARTACHO), Philippe MÉTIVIER.

Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 18 décembre 2023

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE et ADOPTE le procès-verbal du Comité Syndical du 18 décembre 2023

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Nicolas THOMAS

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 13 Février 2024

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-quatre, le mardi 13 février à 18 heures à la Chapelle Orthemale, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 31 Janvier deux mil vingt-quatre. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 24 membres présents votants plus 5 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Bernard AUJEAN (pouvoir de Pascale BAVOUZET), Dany BADET, Régis BLANCHET, Patrice BOIRON, Jacques BREUILLAUD, Gilles CARANTON, Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Ludovic RÉAU), Xavier ELBAZ, Jean-Michel FORT, Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Bernard HUARD de VERNEUIL (et son suppléant Christophe MORIN), Tony IMBERT, Lydie LACOU, Chantal MONJOINT, Claude NIVET, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ (et sa suppléante Séverine CHAUVIN), Patrice PERRAT, Jean PINIER (pouvoir de Eric FRESNEAU), Christine RENAUDET, Nicolas THOMAS (pouvoir de Bruno MARDELLE), Dominique TOURRÈS (suppléant de Catherine DUPONT), Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON

Excusés : Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Pascale BAVOUZET (et sa suppléante Nathalie JAMET), Catherine DUPONT, Nolwenn FORTUIT, Éric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Frédérique MERIAUDEAU, Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUGNAN)

Absents : Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAULT), Nadine BELLUROT, Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Jean-Yves HUGON, Martine LACOTTE (et sa suppléante Cécile ARTACHO), Philippe MÉTIVIER.

Compte de gestion 2023

Le chef du Service de Gestion Comptable a fait parvenir un exemplaire du Compte de gestion 2023. Celui-ci est en tout point identique au Compte administratif 2023.

Le Compte de Gestion 2023 peut être consulté dans les locaux du syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre au siège : 38 place Voltaire à Châteauroux.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- PREND ACTE du Compte de gestion 2023 qui est en tout point identique au Compte administratif 2023.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Nicolas THOMAS

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 13 Février 2024

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-quatre, le mardi 13 février à 18 heures à la Chapelle Orthemale, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 31 Janvier deux mil vingt-quatre. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 24 membres présents votants plus 5 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Bernard AUJEAN (pouvoir de Pascale BAVOUZET), Dany BADET, Régis BLANCHET, Patrice BOIRON, Jacques BREUILLAUD, Gilles CARANTON, Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Ludovic RÉAU), Xavier ELBAZ, Jean-Michel FORT, Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Bernard HUARD de VERNEUIL (et son suppléant Christophe MORIN), Tony IMBERT, Lydie LACOU, Chantal MONJOINT, Claude NIVET, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ (et sa suppléante Séverine CHAUVIN), Patrice PERRAT, Jean PINIER (pouvoir de Eric FRESNEAU), Christine RENAUDET, Nicolas THOMAS (pouvoir de Bruno MARDELLE), Dominique TOURRÈS (suppléant de Catherine DUPONT), Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON

Excusés : Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Pascale BAVOUZET (et sa suppléante Nathalie JAMET), Catherine DUPONT, Nolwenn FORTUIT, Éric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Frédérique MERIAUDEAU, Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUGNAN)

Absents : Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAULT), Nadine BELLUROT, Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Jean-Yves HUGON, Martine LACOTTE (et sa suppléante Cécile ARTACHO), Philippe MÉTIVIER.

Approbation du compte administratif 2023

Sous la présidence de Monsieur Nicolas THOMAS en qualité de 1er Vice-Président, Monsieur Luc DELLA-VALLE étant sorti de séance, les membres du Comité Syndical examinent le Compte Administratif 2023 :

	Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement
Titres émis en 2023	497 665,94	26 438,51
Mandats émis en 2023	449 426,12	1 672,35
Résultat de clôture 2023	48 239,82	24 766,16

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité, - APPROUVE et ADOPTE le Compte administratif 2023.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Nicolas THOMAS

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 13 Février 2024

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-quatre, le mardi 13 février à 18 heures à la Chapelle Orthemale, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 31 Janvier deux mil vingt-quatre. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 24 membres présents votants plus 5 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Bernard AUJEAN (pouvoir de Pascale BAVOUZET), Dany BADET, Régis BLANCHET, Patrice BOIRON, Jacques BREUILLAUD, Gilles CARANTON, Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Ludovic RÉAU), Xavier ELBAZ, Jean-Michel FORT, Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Bernard HUARD de VERNEUIL (et son suppléant Christophe MORIN), Tony IMBERT, Lydie LACOU, Chantal MONJOINT, Claude NIVET, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ (et sa suppléante Séverine CHAUVIN), Patrice PERRAT, Jean PINIER (pouvoir de Eric FRESNEAU), Christine RENAUDET, Nicolas THOMAS (pouvoir de Bruno MARDELLE), Dominique TOURRÈS (suppléant de Catherine DUPONT), Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON

Excusés : Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Pascale BAVOUZET (et sa suppléante Nathalie JAMET), Catherine DUPONT, Nolwenn FORTUIT, Éric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Frédérique MERIAUDEAU, Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUGNAN)

Absents : Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAULT), Nadine BELLUROT, Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Jean-Yves HUGON, Martine LACOTTE (et sa suppléante Cécile ARTACHO), Philippe MÉTIVIER.

Approbation de l'affectation des résultats 2023

Le Comité Syndical constate le Compte Administratif 2023 et statue sur l'affectation des résultats 2023.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- AFFECTE le résultat excédentaire de fonctionnement 2023 au budget de fonctionnement 2024 soit 29 675.42 euros (compte 002),
- AFFECTE le résultat excédentaire d'investissement 2023 au budget d'investissement 2024 soit 90 644,10 euros (compte 001).

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Nicolas THOMAS

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 13 février 2024

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-quatre, le mardi 13 février à 18 heures à la Chapelle Orthemale, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 31 Janvier deux mil vingt-quatre. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 24 membres présents votants plus 5 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Bernard AUJEAN (pouvoir de Pascale BAVOUZET), Dany BADET, Régis BLANCHET, Patrice BOIRON, Jacques BREUILLAUD, Gilles CARANTON, Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Ludovic RÉAU), Xavier ELBAZ, Jean-Michel FORT, Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Bernard HUARD de VERNEUIL (et son suppléant Christophe MORIN), Tony IMBERT, Lydie LACOU, Chantal MONJOINT, Claude NIVET, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ (et sa suppléante Séverine CHAUVIN), Patrice PERRAT, Jean PINIER (pouvoir de Eric FRESNEAU), Christine RENAUDET, Nicolas THOMAS (pouvoir de Bruno MARDELLE), Dominique TOURRÈS (suppléant de Catherine DUPONT), Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON

Excusés : Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Pascale BAVOUZET (et sa suppléante Nathalie JAMET), Catherine DUPONT, Nolwenn FORTUIT, Éric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Frédérique MERIAUDEAU, Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUGNAN)

Absents : Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAULT), Nadine BELLUROT, Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Jean-Yves HUGON, Martine LACOTTE (et sa suppléante Cécile ARTACHO), Philippe MÉTIVIER.

Approbation du Budget Primitif 2024

Après avoir rappelé le contexte financier du syndicat mixte, Monsieur Luc DELLA-VALLE procède à l'examen détaillé des budgets de fonctionnement et d'investissement :

Section de fonctionnement :

Chapitre/ article	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERALE	330 070,00
012	CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILES	309 775,84
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	23 310,00
66	CHARGES FINANCIÈRES	1 500,00
042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	30 363,58
	TOTAL	695 019,42

Chapitre/ article	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	29 675,42
013	ATTENUATIONS DES CHARGES	700,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DOMAINE ET VENTES DIVERSES	600,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	660 544,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 500,00
	TOTAL	695 019,42

Section d'investissement :

Chapitre/ article	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2024
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	108 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 200,20
TOTAL		124 200,20

Chapitre/ article	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2024
001	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	90 644,10
10	DOTATIONS, FONDS ET RÉSERVES	192,52
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 000,00
040	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	30 363,58
TOTAL		124 200,20

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,
- APPROUVE et ADOPTE le Budget Primitif 2024.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Nicolas THOMAS

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 13 Février 2024

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-quatre, le mardi 13 février à 18 heures à la Chapelle Orthemale, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 31 Janvier deux mil vingt-quatre. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 24 membres présents votants plus 5 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Bernard AUJEAN (pouvoir de Pascale BAVOUZET), Dany BADET, Régis BLANCHET, Patrice BOIRON, Jacques BREUILLAUD, Gilles CARANTON, Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Ludovic RÉAU), Xavier ELBAZ, Jean-Michel FORT, Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Bernard HUARD de VERNEUIL (et son suppléant Christophe MORIN), Tony IMBERT, Lydie LACOU, Chantal MONJOINT, Claude NIVET, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ (et sa suppléante Séverine CHAUVIN), Patrice PERRAT, Jean PINIER (pouvoir de Eric FRESNEAU), Christine RENAUDET, Nicolas THOMAS (pouvoir de Bruno MARDELLE), Dominique TOURRÈS (suppléant de Catherine DUPONT), Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON

Excusés : Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Pascale BAVOUZET (et sa suppléante Nathalie JAMET), Catherine DUPONT, Nolwenn FORTUIT, Éric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Frédérique MERIAUDEAU, Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUGNAN)

Absents : Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAULT), Nadine BELLUROT, Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Jean-Yves HUGON, Martine LACOTTE (et sa suppléante Cécile ARTACHO), Philippe MÉTIVIER.

Passage à la nomenclature M57 : mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

En raison du basculement à la nomenclature M57 (développée) à partir du 1^{er} janvier 2024, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application. C'est dans ce cadre que le Syndicat du Pays Castelroussin Val de l'Indre est appelé à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M 57 donne la possibilité pour l'exécutif, si le Comité Syndical l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Comité Syndical le pouvoir de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée. Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Président est tenu d'informer le Comité Syndical des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité, et en complément du vote du Budget Primitif 2024,

- AUTORISE le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget
- AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Nicolas THOMAS

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 13 Février 2024

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-quatre, le mardi 13 février à 18 heures à la Chapelle Orthemale, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 31 Janvier deux mil vingt-quatre. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 24 membres présents votants plus 5 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Bernard AUJEAN (pouvoir de Pascale BAVOUZET), Dany BADET, Régis BLANCHET, Patrice BOIRON, Jacques BREUILLAUD, Gilles CARANTON, Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Ludovic RÉAU), Xavier ELBAZ, Jean-Michel FORT, Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Bernard HUARD de VERNEUIL (et son suppléant Christophe MORIN), Tony IMBERT, Lydie LACOU, Chantal MONJOINT, Claude NIVET, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ (et sa suppléante Séverine CHAUVIN), Patrice PERRAT, Jean PINIER (pouvoir de Eric FRESNEAU), Christine RENAUDET, Nicolas THOMAS (pouvoir de Bruno MARDELLE), Dominique TOURRÈS (suppléant de Catherine DUPONT), Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON

Excusés : Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Pascale BAVOUZET (et sa suppléante Nathalie JAMET), Catherine DUPONT, Nolwenn FORTUIT, Éric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Frédérique MERIAUDEAU, Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUGNAN)

Absents : Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAULT), Nadine BELLUROT, Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Jean-Yves HUGON, Martine LACOTTE (et sa suppléante Cécile ARTACHO), Philippe MÉTIVIER.

Modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre

L'article L 5721-2 du Code général des collectivités territoriales, qui fixe les modalités de création du syndicat mixte autorisée par arrêté du Préfet de département siège du syndicat, permet de fixer dans la décision d'autorisation les modalités de fonctionnement du syndicat mixte. En conséquence, les Statuts du syndicat peuvent prévoir la prise en compte des pouvoirs dans le décompte du quorum, disposition qui a été confirmée par les services de la Préfecture de l'Indre.

Ainsi il est proposé d'ajouter dans les statuts du syndicat, dans la partie consacrée au fonctionnement du Comité Syndical, les dispositions suivantes :

« Chaque délégué dispose d'une voix.

Le Comité Syndical ne délibère valablement que lorsqu'il réunit la majorité de ses membres en exercice présents ou représentés (soit par son suppléant, soit par un pouvoir).

Si après une première convocation, ce quorum n'est pas atteint, le Comité Syndical est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle de la séance précédente, sur le même ordre du jour. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Un délégué titulaire empêché d'assister à une séance, doit se faire représenter par un délégué suppléant. En cas d'empêchement de ce dernier, il peut donner à un membre de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un même délégué ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Le quorum doit être vérifié et obtenu en début de chaque séance, mais également à chaque délibération mise au vote. »

Les autres mentions des statuts du syndicat restent inchangées.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- PREND ACTE de ces modifications
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à ces changements,
- APPROUVE les modifications des statuts du syndicat mixte du Pays castelroussin Val de l'Indre.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Nicolas THOMAS

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 13 Février 2024

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-quatre, le mardi 13 février à 18 heures à la Chapelle Orthemale, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 31 Janvier deux mil vingt-quatre. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 24 membres présents votants plus 5 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Bernard AUJEAN (pouvoir de Pascale BAVOUZET), Dany BADET, Régis BLANCHET, Patrice BOIRON, Jacques BREUILLAUD, Gilles CARANTON, Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Ludovic RÉAU), Xavier ELBAZ, Jean-Michel FORT, Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Bernard HUARD de VERNEUIL (et son suppléant Christophe MORIN), Tony IMBERT, Lydie LACOU, Chantal MONJOINT, Claude NIVET, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ (et sa suppléante Séverine CHAUVIN), Patrice PERRAT, Jean PINIER (pouvoir de Eric FRESNEAU), Christine RENAUDET, Nicolas THOMAS (pouvoir de Bruno MARDELLE), Dominique TOURRÈS (suppléant de Catherine DUPONT), Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON

Excusés : Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Pascale BAVOUZET (et sa suppléante Nathalie JAMET), Catherine DUPONT, Nolwenn FORTUIT, Éric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Frédérique MERIAUDEAU, Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUGNAN)

Absents : Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAULT), Nadine BELLUROT, Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Jean-Yves HUGON, Martine LACOTTE (et sa suppléante Cécile ARTACHO), Philippe MÉTIVIER.

Modification du règlement intérieur du Syndicat Mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre

L'article L 5721-2 du Code général des collectivités territoriales, qui fixe les modalités de création du syndicat mixte autorisée par arrêté du Préfet de département siège du syndicat, permet de fixer dans la décision d'autorisation les modalités de fonctionnement du syndicat mixte. En conséquence, les Statuts du syndicat peuvent prévoir la prise en compte des pouvoirs dans le décompte du quorum, disposition qui a été confirmée par les services de la Préfecture de l'Indre.

Afin d'assurer la cohérence entre les statuts du syndical et le règlement intérieur, ce dernier sera également modifié en cohérence comme suit (article 8 : quorum) :

La phrase « Conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, le Comité Syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente (à ce niveau, les procurations de vote ne sont pas prises en considération). » sera remplacée par

« Conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, le Comité Syndical ne délibère valablement que lorsqu'il réunit la majorité de ses membres en exercice présents ou représentés (soit par son suppléant, soit par un pouvoir). »

Les autres mentions du règlement intérieur restent inchangées.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- PREND ACTE de ces modifications
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à ces changements
- APPROUVE les modifications du règlement intérieur du syndicat mixte du Pays castelroussin Val de l'Indre.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Nicolas THOMAS

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 13 Février 2024

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-quatre, le mardi 13 février à 18 heures à la Chapelle Orthemale, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 31 Janvier deux mil vingt-quatre. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 24 membres présents votants plus 5 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Bernard AUJEAN (pouvoir de Pascale BAVOUZET), Dany BADET, Régis BLANCHET, Patrice BOIRON, Jacques BREUILLAUD, Gilles CARANTON, Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Ludovic RÉAU), Xavier ELBAZ, Jean-Michel FORT, Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Bernard HUARD de VERNEUIL (et son suppléant Christophe MORIN), Tony IMBERT, Lydie LACOU, Chantal MONJOINT, Claude NIVET, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ (et sa suppléante Séverine CHAUVIN), Patrice PERRAT, Jean PINIER (pouvoir de Eric FRESNEAU), Christine RENAUDET, Nicolas THOMAS (pouvoir de Bruno MARDELLE), Dominique TOURRÈS (suppléant de Catherine DUPONT), Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON

Excusés : Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Pascale BAVOUZET (et sa suppléante Nathalie JAMET), Catherine DUPONT, Nolwenn FORTUIT, Éric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Frédérique MERIAUDEAU, Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUNGAN)

Absents : Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAULT), Nadine BELLUROT, Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Jean-Yves HUGON, Martine LACOTTE (et sa suppléante Cécile ARTACHO), Philippe MÉTIVIER.

Projet alimentaire de territoire (PAT) : Etude stratégique de relocalisation du système agro-alimentaire départemental portée par l'ensemble des structures porteuses de PAT dans l'Indre

Tout le département de l'Indre est couvert par 6 projets alimentaires territoriaux (PAT) portés par 6 collectivités du département (5 syndicats mixtes et 1 communauté de communes). Chacun de ces PAT, à leurs échelles, souhaitent favoriser l'approvisionnement de proximité, la production agricole locale, ou encore les circuits-courts, pour s'approcher au maximum de l'autonomie alimentaire. Or, dans un tel objectif, la vision inter-territoriale semble plus pertinente.

En effet l'Indre est un département rural où l'agriculture présente une part importante de l'activité économique. Elle est très diversifiée et chaque territoire a sa spécificité : élevage, grandes cultures, étangs, etc. Ainsi les 6 territoires porteurs de PAT souhaitent mener une étude à l'échelle départementale afin d'avoir une vision d'ensemble et développer la souveraineté alimentaire départementale pour ses 220 000 habitants.

La volonté de mener un travail commun a démarré au début de l'année 2022, et depuis des réunions trimestrielles ont été organisées. De ces réunions ont émergé l'idée d'un projet d'étude, pour identifier les complémentarités entre nos territoires, et affirmer l'importance d'une coopération départementale en matière d'alimentation. L'objectif de cette étude est de réaliser dans un premier temps un diagnostic partagé du système alimentaire de l'Indre. Ce diagnostic portera sur la production agricole, la transformation des produits agricoles, la distribution, et la consommation, pour aboutir à la construction de scénarios reposant sur l'état des lieux actuel du système alimentaire indrien (ses atouts, ses faiblesses, son niveau de résilience, ...). Une phase de concertation territoriale, interdépendante et complémentaire de la première phase, permettra dans un deuxième temps d'identifier des leviers d'actions pour faire évoluer le dispositif et les pratiques.

Il est prévu que cette étude soit pilotée et suivie par un comité de pilotage (COPIL) composé d'un membre élu pour chaque structure ainsi que chaque chargé de mission PAT de chacun des territoires concernés. Une première réunion sous la forme de ce COPIL s'est tenue le 14 décembre 2023 et a permis d'acter le principe de cette étude. Elle a également permis de valider le cofinancement du reste à charge qui sera ainsi porté à parts égales par chaque structure.

Enfin cette réunion a permis de déterminer le chef de file désigné pour porter la réalisation de cette étude, notamment la procédure de mise en concurrence, à savoir le Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'article L1414-3 du code général des collectivités territoriales relatif à la désignation des membres de la commission d'appel d'offre dans le cadre d'un groupement de commandes.

Vu la labellisation du Projet Alimentaire de Territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre « en émergence » et la convention afférente du 06/09/2021 signée avec l'Etat pour la mise en œuvre du projet « Ensemble, mettons la main à la « PAT » pour une alimentation plus locale et plus durable accessible à tous sur le territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre »,

Considérant les enjeux posés en matière d'alimentation pour le territoire du département de l'Indre, notamment pour la reterritorialisation du système alimentaire pour tendre vers l'autonomie,

Considérant l'objectif de « relocalisation de l'agriculture et l'alimentation dans les territoires » fixé pour les Projets Alimentaires de Territoire issus la Loi d'avenir pour l'agriculture,

Considérant la réunion du 14 décembre 2023 ayant réuni l'ensemble des structures porteuses de Projets Alimentaires de Territoires du département de l'Indre et ayant permis d'acter le principe et l'intérêt commun pour la réalisation d'une étude stratégique de relocalisation du système agro-alimentaire départemental dans l'Indre,

Considérant que lors de cette réunion du 14 décembre 2023, le principe d'un cofinancement du reste à charge du coût de l'étude départementale, porté à parts égales par chaque structure, a été validé,

Considérant que lors de cette réunion du 14 décembre 2023, le chef de file désigné pour porter la réalisation de cette étude, notamment la procédure de mise en concurrence, a été également validé, à savoir le Pays Castelroussin Val de l'Indre,

Considérant l'intérêt commun du Pays Castelroussin Val de l'Indre, du Parc Naturel Régional de la Brenne, du Pays de La Châtre en Berry, du Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne, du Pays de Valençay en Berry et de la Communauté de Communes Eguzon-Argenton Vallée de La Creuse pour lancer cette étude départementale,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité :

- APPROUVE le principe de lancement d'une étude stratégique de relocalisation du système agro-alimentaire départemental portée par l'ensemble des structures porteuses de PAT dans l'Indre,
- APPROUVE la désignation du Pays Castelroussin Val de l'Indre comme chef de file de cette étude, pour porter la réalisation de cette étude et notamment la procédure de mise en concurrence,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant, actant le principe d'un cofinancement du reste à charge du coût de l'étude départementale porté à parts égales par chaque structure :

DÉPENSES		RECETTES	
Coût de l'étude (estimation)	70 000	Subvention ADEME (70%)	49 000
		autofinancement*	21 000
TOTAL	70 000	TOTAL	70 000

* à diviser entre les territoires à parts égales (soit 3 500€ par territoire)

- APPROUVE la désignation de Monsieur Michel GEORJON, vice-président du Pays Castelroussin Val de l'Indre notamment en charge du Projet Alimentaire de Territoire, pour siéger au sein de la commission d'appel d'offre constituée pour assurer l'attribution du marché.
- APPROUVE la désignation de Monsieur Michel GEORJON, vice-président du Pays Castelroussin Val de l'Indre notamment en charge du Projet Alimentaire de Territoire, pour siéger au sein du comité de pilotage (COPIL) constitué pour assurer le suivi de cette étude départementale,
- AUTORISE le Président à inscrire les crédits correspondants au budget et à solliciter les subventions mobilisables permettant le financement de cette étude, notamment auprès de l'ADEME,
- AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Nicolas THOMAS

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 13 Février 2024

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-quatre, le mardi 13 février à 18 heures à la Chapelle Orthemale, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 31 Janvier deux mil vingt-quatre. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 24 membres présents votants plus 5 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Bernard AUJEAN (pouvoir de Pascale BAVOUZET), Dany BADET, Régis BLANCHET, Patrice BOIRON, Jacques BREUILLAUD, Gilles CARANTON, Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Ludovic RÉAU), Xavier ELBAZ, Jean-Michel FORT, Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Bernard HUARD de VERNEUIL (et son suppléant Christophe MORIN), Tony IMBERT, Lydie LACOU, Chantal MONJOINT, Claude NIVET, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ (et sa suppléante Séverine CHAUVIN), Patrice PERRAT, Jean PINIER (pouvoir de Eric FRESNEAU), Christine RENAUDET, Nicolas THOMAS (pouvoir de Bruno MARDELLE), Dominique TOURRÈS (suppléant de Catherine DUPONT), Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON

Excusés : Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Pascale BAVOUZET (et sa suppléante Nathalie JAMET), Catherine DUPONT, Nolwenn FORTUIT, Éric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Frédérique MERIAUDEAU, Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUGNAN)

Absents : Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAULT), Nadine BELLUROT, Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Jean-Yves HUGON, Martine LACOTTE (et sa suppléante Cécile ARTACHO), Philippe MÉTIVIER.

Projet alimentaire de territoire (PAT) : demande de labellisation de niveau 2 « PAT en action »

Le Projet Alimentaire de Territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre est labellisé « en émergence » par l'intermédiaire de la convention signée le 06/09/2021 avec l'Etat pour la mise en œuvre du projet « Ensemble, mettons la main à la « PAT » pour une alimentation plus locale et plus durable accessible à tous sur le territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre ».

Cette labellisation va arriver à son terme le 06/09/2024.

En effet d'après le dispositif de reconnaissance officielle des projets alimentaires territoriaux (PAT) mis en place par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation », on entend par PAT « labellisé » un PAT qui a obtenu la reconnaissance officielle selon l'un des deux niveaux de reconnaissance possibles suivants :

- Le niveau 1 correspond aux projets collectifs émergents visant à répondre aux objectifs assignés aux PAT par la loi. La reconnaissance de niveau 1 est attribuée pour une période de trois ans.
- Le niveau 2 correspond aux projets dont le degré d'avancement permet la mise en œuvre d'actions opérationnelles, pilotées par une instance de gouvernance établie. Elle est attribuée pour 5 ans, renouvelables.

La suite à donner à la labellisation du PAT du Pays Castelroussin Val de l'Indre en cours doit être effectuée au plus tard 4 mois avant la date du terme, nécessitant le dépôt d'un dossier de demande formalisé avant le 06 mai prochain.

Concrètement les possibilités pour ce qui concerne le PAT du Pays Castelroussin Val de l'Indre sont :

- demande de dérogation pour renouveler d'une année maximum la labellisation actuelle de niveau 1 ;
- demande de label de niveau 2 « PAT en action » pour une durée de 5 ans renouvelables ;
- sans formalisation, abandon de la labellisation de notre PAT.

Afin de faire valider la décision, le comité de pilotage du PAT, composé d'élus du territoire et de représentants des partenaires et des services de l'Etat, va se réunir le 18 mars prochain. Cette réunion permettra également de faire le bilan des actions réalisées et de celles en cours, notamment l'action sur la précarité alimentaire menée avec le CPIE Brenne-Berry et le projet d'étude départementale en préparation.

Eu égard à l'ensemble des actions déjà réalisées et celles en projet, il sera proposé que le Pays Castelroussin Val de l'Indre se positionne pour demander la labellisation de niveau 2 « PAT en action ». A noter que le dossier de demande sera évalué suivant les éléments ci-après permettant d'apprécier leur qualité :

Prérequis, au nombre de quatre :

- Portage du projet
- Démarche collective et concertée
- Prise en compte des objectifs des programmes régionaux, du plan régional de l'agriculture durable (PRAD) et du PNA (Plan National d'Actions)
- Transversalité de la démarche.

Critères, au nombre de six :

- Diagnostic partagé
- Mise en œuvre d'actions opérationnelles
- Engagement des partenaires
- Prise en compte des objectifs du PNA
- Pérennité du projet
- Dispositif d'évaluation de l'impact du projet.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE, sous réserve de la décision du comité de pilotage du PAT du Pays Castelroussin Val de l'Indre, la demande de labellisation de niveau 2 « PAT en action »,
- AUTORISE le Président à préparer le dossier de demande de labellisation correspondant pour le PAT du Pays Castelroussin Val de l'Indre,
- AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Nicolas THOMAS

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 13 Février 2024

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-quatre, le mardi 13 février à 18 heures à la Chapelle Orthemale, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 31 Janvier deux mil vingt-quatre. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 24 membres présents votants plus 5 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Bernard AUJEAN (pouvoir de Pascale BAVOUZET), Dany BADET, Régis BLANCHET, Patrice BOIRON, Jacques BREUILLAUD, Gilles CARANTON, Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Ludovic RÉAU), Xavier ELBAZ, Jean-Michel FORT, Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Bernard HUARD de VERNEUIL (et son suppléant Christophe MORIN), Tony IMBERT, Lydie LACOU, Chantal MONJOINT, Claude NIVET, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ (et sa suppléante Séverine CHAUVIN), Patrice PERRAT, Jean PINIER (pouvoir de Eric FRESNEAU), Christine RENAUDET, Nicolas THOMAS (pouvoir de Bruno MARDELLE), Dominique TOURRÈS (suppléant de Catherine DUPONT), Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON

Excusés : Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Pascale BAVOUZET (et sa suppléante Nathalie JAMET), Catherine DUPONT, Nolwenn FORTUIT, Éric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Frédérique MERIAUDEAU, Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUGNAN)

Absents : Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAULT), Nadine BELLUROT, Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Jean-Yves HUGON, Martine LACOTTE (et sa suppléante Cécile ARTACHO), Philippe MÉTIVIER.

Réponse du Pays au prochain Appel à Candidature pour le financement des Atlas de Biodiversité Communale pour l'année 2024 sur le territoire de la CCVIB

L'Office Français de la Biodiversité (OFB) lance chaque année un appel à projets pour la réalisation d'Atlas de la biodiversité communale (ABC). L'ABC a plusieurs objectifs :

- Mieux connaître la biodiversité du territoire, à l'échelle d'une commune ou d'une intercommunalité ;
- Prendre en compte ces (nouvelles) connaissances dans les politiques d'aménagement du territoire (documents d'urbanisme par exemple) ;
- Sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques, les citoyens et habitants grâce à l'organisation de réunions, d'ateliers, de sorties nature, d'instances de concertation et ce, tout au long de la réalisation du projet.

L'OFB peut financer ce travail jusqu'à 80% des dépenses éligibles. De manière opérationnelle, un ABC doit être réalisé sur une durée de 36 mois au maximum.

Un ABC peut être mené à une échelle intercommunale : la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole finalise actuellement ce type de travail à l'échelle de l'ensemble de ses communes. Elle est accompagnée, pour la partie opérationnelle, par les associations Indre Nature et le CPIE Brenne-Berry ainsi que par le bureau d'étude Biotope. D'autres EPCI entament également un ABC « intercommunal » dans le département de l'Indre (la CdC Ecueillé-Valençay notamment).

La réalisation d'un ABC à l'échelle de la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne paraîtrait tout à fait adaptée. Le Pays peut accompagner la CCVIB pour mener cette démarche. Il est constaté ces dernières années qu'à l'échelle de la CCVIB, des inventaires et études ponctuelles ont été réalisés, sans mise en cohérence à ce jour. Des financements du CRST ont notamment été mobilisés, au détriment d'autres projets. Les études déjà réalisées seront utiles pour alimenter la démarche intercommunale, mais un déploiement élargi, à l'échelle des 12 communes, permettrait une économie d'échelle pertinente.

De plus le CRST pourra être mobilisé ultérieurement pour accompagner la mise en œuvre d'actions issues de la réalisation de l'ABC intercommunal.

Une telle démarche permettrait ainsi de couvrir l'intégralité du territoire du Pays, ce qui aurait évidemment du sens au regard des actions menées maintenant depuis de nombreuses années en faveur de la trame verte et bleue, du SCoT (pour sa révision ultérieure notamment) ainsi que pour les documents d'urbanisme en vigueur, à venir ou à renouveler sur les différents territoires.

Chaque année l'OFB lance son Appel à Projets en début d'année. Pour 2024 celui-ci vient d'être lancé en concomitance avec différents dispositifs financiers issus du Fonds Vert de l'Etat. Pour ce nouvel appel à projets, l'OFB a informé que l'ambition allait augmenter par rapport aux années précédentes : des financements plus importants sont prévus, un nombre de collectivités plus important devrait être soutenu. Cela apparaît donc comme une très bonne opportunité.

Ce projet a été soumis aux membres du Bureau Communautaire de la CCVIB lors de la réunion du 10 novembre 2023, celui-ci a émis un avis favorable de principe pour lancer la démarche et répondre à cet appel à projets par l'intermédiaire du Pays.

Chaque commune participera financièrement afin de couvrir le reste à charge de l'étude fixé à 20%. Un montant prévisionnel a été établi à hauteur de 100 k€, les 20 k€ de reste à charge pourraient ainsi être financés par les communes sur la base d'un cout estimé à hauteur de 1,50 €/habitant.

Pour répondre à cet appel à projets à l'échelle de la CCVIB, plusieurs scénarios ont été envisagés, il a été retenu le principe que ce soit le Pays Castelroussin Val de l'Indre qui assurera le portage du projet dans une démarche multi-partenariale. Le partenariat s'articulera autour de la CCVIB et des communes de son territoire, avec accord préalable de ces dernières.

Ainsi il convient, afin de permettre au Pays de répondre à cet appel à projets, de valider l'organisation proposée pour la réalisation de cet Atlas de Biodiversité Communale pour l'année 2024 sur le territoire de la CCVIB. Il convient également de fixer le calendrier de réponse à cet AAP qui sera ouvert jusqu'au 1^{er} septembre 2024 : 3 vagues d'instruction sont prévues, avec comme date butoir respective le 15 mars, le 1^{er} juin puis le 1^{er} septembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- VALIDE les modalités retenues pour la réalisation d'un Atlas de Biodiversité Communale (ABC) pour l'année 2024 sur le territoire de la CCVIB, à savoir :
 - le Pays Castelroussin Val de l'Indre assurera le portage du projet,
 - le Pays Castelroussin Val de l'Indre saisira préalablement les 12 communes de la CCVIB afin de faire valider cette organisation et la répartition financière prévue avec une participation de chaque commune sur la base d'un cout estimé à hauteur de 1,50 €/habitant,
- AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Nicolas THOMAS

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 13 Février 2024

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-quatre, le mardi 13 février à 18 heures à la Chapelle Orthemale, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 31 Janvier deux mil vingt-quatre. Était présente la majorité des membres en exercice.

Présents : 24 membres présents votants plus 5 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Bernard AUJEAN (pouvoir de Pascale BAVOUZET), Dany BADET, Régis BLANCHET, Patrice BOIRON, Jacques BREUILLAUD, Gilles CARANTON, Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Ludovic RÉAU), Xavier ELBAZ, Jean-Michel FORT, Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Bernard HUARD de VERNEUIL (et son suppléant Christophe MORIN), Tony IMBERT, Lydie LACOU, Chantal MONJOINT, Claude NIVET, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ (et sa suppléante Séverine CHAUVIN), Patrice PERRAT, Jean PINIER (pouvoir de Eric FRESNEAU), Christine RENAUDET, Nicolas THOMAS (pouvoir de Bruno MARDELLE), Dominique TOURRÈS (suppléant de Catherine DUPONT), Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT, Philippe YVON

Excusés : Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Pascale BAVOUZET (et sa suppléante Nathalie JAMET), Catherine DUPONT, Nolwenn FORTUIT, Éric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Frédérique MERIAUDEAU, Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUGNAN)

Absents : Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAULT), Nadine BELLUROT, Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Jean-Yves HUGON, Martine LACOTTE (et sa suppléante Cécile ARTACHO), Philippe MÉTIVIER.

Projet alimentaire de territoire (PAT) : nouvelle action de communication en faveur de l'agriculture et la production alimentaire locale

La DDT36 (Direction Départementale des Territoires de l'Indre) a sollicité le Pays Castelroussin Val de l'Indre pour une action ponctuelle concernant le Projet Alimentaire de Territoire (PAT).

Suite à la crise agricole récente, le Préfet s'est engagé à mener une action de communication positive pour valoriser l'agriculture locale, l'alimentation et les circuits courts, dans le cadre des prochains Jeux Olympiques dont les épreuves de Tirs sportifs sont organisées à Châteauroux (CNTS de Déols).

Concrètement il pourra s'agit de mettre en avant des exploitations agricoles (polyculture, élevage, céréalier) et de faire le lien avec l'alimentation. Les pistes pourraient être de diffuser des supports de communication existant (vidéo, communication, distribution,...) notamment dans la « fan zone JO » et, le cas échéant, sur un événement lors du passage de la flamme Olympique, ceci afin de valoriser les produits locaux (lentilles, fromages, pâtes, ...).

Le Pays va ainsi solliciter et bénéficier d'une subvention exceptionnelle de la part de la DRAAF, prévue à hauteur de 10 000 euros, pour porter cette action qui serait intégralement pilotée et gérée par la DDT et pour laquelle le Pays sera associé dans le cadre de son PAT.

- Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,
- VALIDE cette nouvelle action du Projet alimentaire de territoire (PAT),
 - AUTORISE le Président à solliciter la subvention nécessaire auprès de la DRAAF Centre-Val de Loire,
 - AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Nicolas THOMAS

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE